

JD  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 89-37 du 27 Janvier 1989

chargeant le Camarade Gandonou KODJA, Minis-  
tre du Développement Rural et de l'Action  
Coopérative, de l'intérim du Camarade Martin  
Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et  
des Transports pour compter du 26 Janvier 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-  
nelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Janvier 1989, le Camarade Gandonou KODJA,  
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de l'in-  
térim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Cama-  
rade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1989

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MET-MDRAC 6 AUTRES  
MINISTERES 14 DPE-DLC-INSAB 6 IGE 4 ONEPI-GCOMB-DCCT 4 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4  
PREFETS 6 JORPB 1.-